



## Fiche pratique : Le paysage syndical, le rôle et les missions d'un syndicat d'employeurs

### Définitions

Les syndicats d'employeurs (ou syndicats patronaux) sont des organisations qui fédèrent et représentent les employeurs au niveau d'une branche professionnelle ou d'un secteur d'activités. Leur structuration repose sur une volonté conjointe des entreprises de défendre leurs intérêts, sur la base d'une adhésion volontaire.

Les syndicats d'employeurs ont pour mission d'accompagner le développement de la branche / du secteur d'activité, de défendre les intérêts de leurs membres, de leur branche ou secteur d'activités, notamment auprès des Pouvoirs publics, et de promouvoir cette branche ou ce secteur.

On distingue plusieurs types de Syndicats qui agissent à différents niveaux :

- Les Unions territoriales : elles regroupent les entreprises d'une branche ou d'un secteur d'activités sur un territoire donné.
- Les Unions / Confédérations nationales : elles fédèrent les entreprises et les unions territoriales d'une branche professionnelle ou d'un secteur donné au niveau national, et défendent leurs intérêts au niveau national, notamment dans le cadre de négociations.
- Les Unions / Confédérations interprofessionnelles : elles fédèrent les syndicats d'employeurs à l'échelon interbranches ou interprofessionnel et défendent les intérêts de leurs membres, notamment dans le cadre des négociations nationales interprofessionnelles.

## Le paysage patronal français

En France, les trois principales organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel sont :

- Le **Mouvement des Entreprises DE France** (MEDEF) est considéré comme le premier représentant interprofessionnel des entreprises auprès des Pouvoirs publics. Il fédère 80 fédérations professionnelles représentant environ 700 000 entreprises ;
- La **Confédération Générale des PME** (CGPME) est la seconde union interprofessionnelle après le MEDEF. **La CGPME représente les petites et moyennes entreprises**, à travers 4 Unions de branches (Commerce, Industrie, Services, Artisanat) ;
- L'**Union Professionnelle Artisanale** (UPA) est l'organisation interprofessionnelle **représentative de l'artisanat**. Elle fédère 3 confédérations de l'artisanat (Bâtiment, Métiers et services, Alimentation de détail).

D'autres organisations patronales, telles que la FNSEA pour le secteur agricole ou l'UNAPL pour les Professions Libérales, sont considérées comme représentatives pour leur secteur d'activité.

## Les syndicats d'employeurs dans l'Economie Sociale

L'Economie Sociale compte 200 000 employeurs et plus de 1,7 millions de salariés. 100 000 employeurs sont aujourd'hui fédérés par trois Organisations professionnelles.

Les **trois Organisations patronales** de l'Economie Sociale sont :

- Le **GEMA**, Groupements des Entreprises Mutuelles d'Assurances, est le syndicat professionnel des mutuelles d'assurances. Le groupement représente 45 mutuelles d'assurances et 33 000 salariés.
- L'**UNIFED**, Union des Fédérations et Syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social, représente 20 500 associations et 500 000 salariés.
- L'**USGERES**, Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale, représente 60 000 employeurs et 700 000 salariés.

Les organisations patronales interprofessionnelles sont des regroupements de syndicats d'employeurs qui fédèrent, représentent et défendent les intérêts de leurs membres.

## **Rôle et missions d'un syndicat d'employeurs**

Un Syndicat d'employeurs est une organisation professionnelle regroupant des employeurs intervenant dans la même branche professionnelle. Une branche professionnelle regroupe des entreprises d'un même secteur d'activités et appliquant la même convention collective.

Un Syndicat d'employeurs a pour mission de conseiller, d'accompagner les employeurs dans l'application du droit du travail et des dispositions conventionnelles. Il a également la capacité de négocier et signer des accords collectifs de branche professionnelle avec les organisations de salariés (CFDT, CFTC, CGT, FO et CFE-CGC).

### **REPRESENTER ET DEFENDRE**

Un syndicat d'employeurs représente et défend les intérêts de ses adhérents auprès des Pouvoirs Publics et des partenaires sociaux lors des négociations collectives.

### **CONSEILLER ET INFORMER**

Un syndicat d'employeurs apporte conseil, assistance et appui aux employeurs sur la législation et la réglementation (convention collective, contrats de travail, temps de travail, rupture, formation professionnelle...).

### **RENCONTRER ET ECHANGER**

Un syndicat d'employeurs facilite et organise des espaces de discussion et d'échanges entre les employeurs.

### **ETUDIER ET PROSPECTER**

Le syndicat d'employeurs conduit des études et enquêtes prospectives sur différents thèmes et élabore des fiches thématiques sur des sujets d'actualité.

Certains syndicats d'employeurs proposent d'assister leurs adhérents dans la gestion administrative du personnel (élaboration de la paie, édition de bulletins de paie, gestion des déclarations sociales et fiscales...).

## **Adhérer à un Syndicat d'employeurs**

L'adhésion à un syndicat d'employeurs est volontaire. Elle se fait, généralement, au regard de l'activité principale de la structure. Dans certains cas, l'adhésion à un syndicat d'employeurs peut se faire par affinité (ex : partage des valeurs portées).

**A noter** : La non adhésion à un syndicat n'exonère pas l'employeur d'appliquer les Accords et Conventions Collectives Nationales étendus.

Pour un employeur, adhérer à un Syndicat d'employeurs, c'est :

- Etre conseillé, informé et formé dans l'exercice de la fonction employeur ;
- Etre représenté lors des négociations collectives de branche professionnelle ;
- Etre reconnu comme employeurs associatifs vis-à-vis des Pouvoirs publics, des autres organisations d'employeurs et des salariés ;
- Pouvoir exprimer ses problématiques et ses positions ;
- Participer aux décisions et orientations du syndicat d'employeurs ;
- Contribuer à développer la professionnalisation des secteurs et branches professionnelles de l'économie sociale.

## **Activités relevant du champ interprofessionnel de l'Economie Sociale et liste des Syndicats ou Fédérations employeurs concernés**

(Données relatives aux secteurs représentés par le GEMA, l'UNIFED et l'USGERES)

Secteurs d'activité	Nbre d'entreprises	Nbre de salariés	GEMA	Conventions collectives	Activités gérées
<b>Assurances à caractère mutuel</b>	45 sociétés	33 000		CCN des Sociétés d'assurances du 27/05/1992, étendue le 12 juillet 1993	66.0A Assurances vie 66.0E Assurances dommages 66.0F Réassurances

Secteurs d'activité	Nbre d'entreprises	Nbre de salariés	Organisations membres de l'UNIFED	Conventions collectives	Activités gérées
<b>Sanitaire, social et médico-social</b>	20 500 associations et établissements	515 000	FEHAP  SNASEA, FEGAPEI, SOP  Croix-Rouge Française  Fédération nationale es Centres de Lutte Contre le Cancer	CCN du 31/10/1951 (brochure n°3198)  CCN du 15/03/1966 (brochure n°3116)  CC CRF du 3/07/2003  CC des CLCC du 01/01/1999	Nombreuses activités liées notamment à l'accueil, à l'hébergement et à la formation des enfants et adultes handicapés et plus largement des personnes en situation de fragilité. (Voir liste en annexe)

Secteurs d'activité	Nbre d'entreprises	Nbre de salariés	Organisations membres de l'USGERES	Conventions collectives	Activités gérées
<b>Aide à domicile</b>	8 000	210 000	UNADMR	CCN ADMR du 6/05/1970	85.3J Aide à domicile 85.3K Autres formes d'action sociale 85.1G Activités des auxiliaires médicaux Soins à domicile
			ADESSA	CCN du 2/03/1970 (TISF) et CCN du 11/5/1983 (maintien et aide à domicile)	
			UNA		
			FNAAFP-CSF	CCN de 1970 et 1983 Protocole d'accord UNACSS de 1993	
<b>Animation</b>	13 000	150 000	CNEA	CCN Animation du 28/06/1988, étendue le 10/01/1989 (brochure n°3246)	55.2A Auberges de jeunesse et refuges 55.2 E Autres hébergements touristiques 80.4D Autres enseignements 85.3G Crèches et garderie d'enfants 85.3K Autres formes d'activités sociales 91.3E Organisations associatives (n.c.a.) <sup>1</sup> 92.3D Gestion de salle de spectacles 92.3K Activités d'intérêt social dans le domaine culturel  92.5A Gestion des bibliothèques 92.5C Gestion du patrimoine culturel 92.5E Gestion du patrimoine naturel 92.6A Gestion d'installations sportives 92.6C Autres activités sportives 92.7C Autres activités récréatives

<b>Centres sociaux</b>	1 500	40 000	SNAECSO	CCN Centres Sociaux et Socioculturels du 4/06/1983, étendue le 22/06/1987 (brochure n°3218)	91.3 E Organisations associatives (n.c.a.) 92.3D Gestion de salle de spectacles 85.3G Crèches et garderie d'enfants
<b>Foyers de jeunes travailleurs</b>	330	8 000	SNEFOS-JT	CCN Organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs du 16/07/2003 étendue le 9/2/2004 (brochure n°3014)	55.2F Hébergement collectif non touristique
<b>Logement social</b>	145	3 000	PACT ARIM	CCN Personnels PACT et ARIM du 21/10/1983, étendue le 13/12/1998 (brochure n°3221)	85.3K Autres formes d'action sociale
<b>Missions locales PAIO</b>	600	8 000	UNML - PAIO	CCN Missions locales et PAIO du 21/02/2001 étendue le 27/12/2001 (brochure n°3304)	85.3K Autres formes d'action sociale 91.3 E Organisations associatives (n.c.a.) <sup>1</sup>
<b>Mutualité</b>	2 000	55 000	UGEM	CCN Mutualité du 31/01/2000 étendue le 17/08/2001 (brochure n°3300)	66.0G Assurance relevant du code de la mutualité 85.1 C Pratique médicale 85.1 E Pratique dentaire 85.1 G Activités des auxiliaires médicaux
<b>Radio Diffusion</b>	700	2 850	SNRL	CCN de la Radio diffusion du 11/04/1996, étendue le 22/10/1996 (brochure n°3285)	92.2A Activités de radio

<b>Régies de quartier</b>	140	2500	SNPERQ	Accord Collectif du 22 mars 1999  Accord National du 15 septembre 2004 relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les régies de quartier	
<b>Secteur de la coopération</b>	1 600	34 000	CG-SCOP	Accord collectif du 12 février 2005	Multiples branches professionnelles ( <i>Voir liste en annexe</i> )
<b>Sport</b>	30 000	100 000	COSMOS  CNEA  U2C2F	CCN du 7/07/2005 (en cours d'extension)  Accord du 17 juin 2005 sur le statut des entraîneurs et éducateurs du football Protocole d'adhésion du 31 mai 2006 à la CCN des administratifs et assimilés du football.	92.6A Gestion d'installations sportives 92.6C Autres activités sportives
<b>Golf</b> Dont 166 golfs associatifs	552	7000	GPGA	CCN Golf du 13/07/1998 étendue le 02/04/1999 (brochure n°3283)	92.6A Gestion d'installations sportives 92.6C Autres activités sportives

<b>Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)</b>	140	7000	SYNESI	Accord du 27 avril 2007 relatif au champ d'application des accords collectifs des ACI	853K 913E
<b>Tourisme social et familial</b>	1 530	40 000	SATPS UNODESC	CCN Tourisme social et familial du 28/06/1979, étendue le 02/07/1980 (brochure n° 3151)	55.2C Exploitations de terrains de camping 55.2 E Autres hébergements touristiques 63.3Z Agences de voyages 74.1J Administrations d'entreprises 91.3E Organisations associatives (n.c.a.) <sup>1</sup>